

LA STURNELLE DES PRÉS

Sturnella magna



Caractéristiques physiques



La sturnelle des prés a un bec long et pointu ainsi qu'une courte queue. Elle a un ventre jaune vif et une poitrine sur laquelle la lettre « V » semble tracée en noir. Les mâles et les femelles ont le même plumage.



Alimentation



La sturnelle des prés se nourrit d'insectes présents au sol comme des sauterelles, des grillons et des larves de papillons nuisibles.

Habitat



Son habitat de prédilection est les champs de foin. Elle se reproduit donc dans les prairies, les prés naturels et les pâturages. Elle niche au sol et est fidèle à son lieu de nidification.

Périodes de vulnérabilité



- L'arrivée des mâles se fait entre la fin mars et le début avril et l'arrivée des femelles, de 2 à 4 semaines plus tard;
- L'incubation des œufs commence pendant la 1^{re} ou la 2^e semaine de mai et dure de 13 à 15 jours;
- Les petits restent dans le nid et commencent habituellement à voler entre la fin mai et la 2^e semaine de juin. Certains d'entre eux restent plus longtemps;
- La migration commence à la fin septembre et peut s'étaler jusqu'à la 2^e semaine de novembre.



Pressions



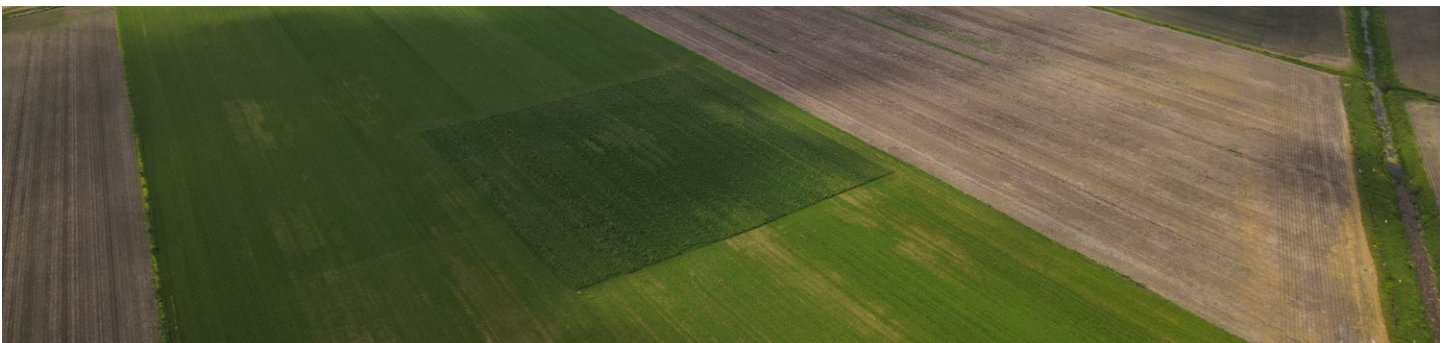
- La fauche hâtive nuit à sa survie puisque cette espèce niche au sol;
- La conversion des cultures de fourrage en cultures annuelles crée une perte d'habitat;
- L'abandon de l'agriculture et la reprise forestière qui s'ensuit réduisent la quantité d'habitats disponible;
- Le surpâturage par le bétail réduit davantage son habitat naturel et augmente le risque de mortalité des oisillons ou de destruction des nids;
- L'utilisation des pesticides peut mener à l'intoxication des sturnelles des prés qui ingèrent les graines enrobées;
- Le vacher à tête brune est une espèce d'oiseau pratiquant le parasitisme de couvée qui menace les nids des sturnelles des prés en réduisant le succès reproducteur de ces dernières.

LA STURNELLE DES PRÉS

Sturnella magna

Pratiques durables

- Retarder la première coupe du foin jusqu'au 15 juillet pour éviter la destruction du nid (cette date peut varier selon les régions);
- Si un nid est observé, conserver une bande de protection (environ 100 mètres) autour de celui-ci et éviter de l'approcher jusqu'au 15 juillet;
- Changer le patron de fauche de l'intérieur vers l'extérieur (fauche centrifuge); cela permettra aux oiseaux de fuir le champ vers les terrains voisins plutôt que d'y être confinés;
- En pâturage, garder une partie d'un champ inaccessible aux animaux si possible;
- Effectuer des rotations dans les parcelles laissées en pâturage afin de minimiser le broutage intensif des parcelles où il y a présence de l'espèce;
- Favoriser et conserver les prairies :
 - Maintenir les prairies durant une longue période avant la remise en culture et effectuer une rotation de façon que les prairies remises en cultures juxtaposent une nouvelle ou une ancienne prairie.
- Maintenir une parcelle de quelques hectares en prairie sur 6 années ou plus. Choisir une zone peu propice aux grandes cultures comme des zones inondables ou avec un mauvais drainage;
- Réduire la vitesse de la machinerie agricole à 10 km/h;
- Augmenter la hauteur de fauche entre 10 à 12 cm, particulièrement lors des 2 premières coupes;
- Installer une barre d'effarouchement munie de chaînettes à l'avant des machineries lors des travaux de champs, principalement durant la période de nidification (mi-mai à mi-juillet);
- Garder en friche (si possible) ou adapter la remise en culture des friches en ciblant des superficies et en effectuant les travaux en dehors des périodes de reproduction.



- En date de 2023, espèce **menacée** inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*
- Programme de rétablissement de la sturnelle des prés (*Sturnella magna*) au Canada :
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/plans-gestion/sturnelle-pres-proposition-2022.html>

Sources

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). (2011). *Sturnelle des prés (Sturnella magna) : évaluation et rapport de situation du COSEPAC 2011*.
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/evaluations-rapports-situations-cosepac/sturnelle-pres-2011.html>

Fédération canadienne de la faune [FCF]. (2021). *Des pratiques exemplaires pour une agriculture respectueuse des oiseaux*.
<https://blog.cwf-fcf.org/index.php/fr/des-pratiques-exemplaires-pour-une-agriculture-respectueuse-des-oiseaux/>

Révisé par les experts : Benoit Jobin, Patricia Désilets